

*Orde
der
Dierenartsen*

Nederlandsstalige Gewestelijke Raad

SALISBURYLAAN 54
9820 MERELBEKE

TEL. 09 225 58 18

FAX 09 225 54 95

E-MAIL: ngrod@telenet.be

WEBSITE: www.ordederdierenartsen.be

Merelbeke, 8 juni 2012

Betreft: aansluiting van de Belgische Orde der Dierenartsen bij de FVE

Geachte _____

In aansluiting op de u reeds meegedeelde beslissing van de Hoge Raad van 16 mei 2012, wilt in bijlage kopie vinden van het schrijven aan de FVE in uitvoering van de beslissing van de Hoge Raad voornoemd.

Hoogachtend,



D. Coomans i.o.v

Paul Boudolf
Voorzitter Hoge Raad van de Orde der Dierenartsen

FVE
Rue Defacqz 1
1000 Bussels

Merelbeke, le 16 mai 2012

Concerne : l'adhésion de l'Ordre des Médecins Vétérinaires Belges à la FVE.

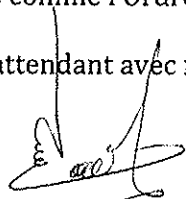
Monsieur le Président,

La décision du Conseil Supérieure de l'Ordre des Médecins Vétérinaires de Belgique du 4 mars 2010 a été annulée par l'arrêt du Conseil d'Etat du 1 mars 2012 (copie vous en a été communiquée par l'intermédiaire du Dr Luc Vangheluwe).

Le Conseil Supérieure de l'Ordre a donné suite à cet arrêt lors de son réunion le 16 mai 2012 et a annulée la décision du 4 mars 2010. Il en sort qu'il n'y a jamais eu d'adhésion de l'Ordre des Médecins Vétérinaire de Belgique à la FVE et doit officiellement se retiré de la FVE, ce qui est faite par la présente.

Puis je vous demander de bien vouloir nous confirmer l'annulation avec effet rétroactif, c'est à dire comme l'Ordre ne fut jamais membre.

En attendant avec mes salutations distinguées.



D. Coomans i.o.v.

Paul Boudolf
Président du Conseil Supérieure.